

Ma qualité d'expertise

Le métier d'expert immobilier nécessite de nombreuses compétences et qualités dans différents domaines. En effet, il lui faut posséder des connaissances approfondies en droit privé, en droit public et en droit de l'urbanisme, ainsi qu'en fiscalité et en économie, sans oublier une parfaite connaissance du marché de l'immobilier.

L'expertise amiable et contradictoire permet généralement de solutionner un litige de façon amiable. Cette procédure évite le passage devant un tribunal, les délais allongés et les frais importants qui s'y rattachent. Une expertise amiable peut prendre un grand intérêt, puisque la jurisprudence montre qu'elle peut par la suite fonder une décision sur une telle procédure si elle n'aboutit pas à un accord.

Lorsque pour rendre sa décision, une juridiction estime nécessaire d'obtenir un avis d'ordre technique, elle fait appel à une personne dont l'expérience a été vérifiée et que l'on désigne sous le nom d'« expert ». Il existe une liste nationale qui est dressée par la Cour de cassation et une liste par Cour d'appel.

Ludovic LEPLAT, expert de justice est inscrit près la cour d'appel de Douai et la cour administrative d'appel de Douai dans les spécialités : Estimations immobilières et foncières agricoles – Administration d'immeuble et de Copropriété, baux d'habitation, commerciaux, professionnels.



CNEJI

COMPAGNIE NATIONALE
DES EXPERTS DE JUSTICE IMMOBILIERS